



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
041-219102332-20230412-VI-DEL-2023-038-DE  
Préfecture de la Région Île-de-France  
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Date de convocation : 5 avril 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-038

Date d'affichage : 5 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 21

Votants : 31

**Objet : Vote des taux communaux – Exercice 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1ère Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, Mme Maïram SY représentée par M. Franck COENNE, M. Jean-Michel JOSSO représenté par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Paola LEROY représentée par M Patrick JULISSON, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Dramane KEÏTA, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par M Gilles BAYART, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Clotilde DOUARD, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Virginie TARTARIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Mostefa GHENAÏM, Mme Kadiatou LY, M. Olivier SIGMAN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sana AABIBOU.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20230412-VI-DEL-2023-038-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

VU la loi de finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 et notamment l'article 16,

VU la commission de stratégie financières et fonctions support en date du 3 avril 2023,

CONSIDERANT le souhait de la Ville de maintenir les taux communaux à hauteur de ceux votés en 2022, en rappelant que ces taux sont également identiques depuis 2020,

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 10 voix contre (MM. Hillaire, Corbel, Marcelin, Bayart, Méziane, Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Tartarin, Royère, Douard)

- Vote, pour l'année 2023, les taux des taxes directes locales, comme suit :
  - o Taxe foncier bâti 46,16 %,
  - o Taxe foncier non bâti 70,00 %,
  - o Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres 22,88 %.

Franck MARLIN  
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....18 AVR. 2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.